



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoints présents : M. BERNARD Pascal, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine.

Conseillers délégués : M. LANCIEN Dominique, Mme LEMAIRE Corinne.

Conseillers présents : Mme BULKAEN Francine, Mme DUGARD Virginie, Mme DUTOT Nathalie, M. FLEURY Jean-Luc, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie, M. QUILLET Guillaume.

Pouvoirs :

- M. BÉRI Marc à Mme BERTOU Aline
- M. BURETTE Guy à M. LANCIEN Dominique
- M. CHÉRON Julien à Mme BULKAEN Francine
- Mme DERONGS DUSSART Stéphanie à M. BERNARD Pascal
- Mme DUCHESNE Valérie à Mme MARTIN Agnès

Arrivée de M. FLEURY Jean-Luc à 18h45

Secrétaire de séance : M. BERNARD Pascal

Appel nominal

Approbation du compte rendu du 31/03/2025

A l'unanimité, le compte rendu de la réunion 31 mars 2025 est approuvé.

Madame le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour à savoir :

- La modification du règlement intérieur du service périscolaire.
- La demande de subvention auprès du Département au titre de l'assainissement en traverse, de sécurisation de traversée et de mise en place de cheminement piétonnier « Rue Benoist » à Fresne l'Archevêque et « Rue St Jean » à Corny.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'ajout des 2 délibérations.

Délibérations :

Modification du nombre d'adjoints au conseil municipal de Frenelles en Vexin.

Madame le Maire rappelle que la création de poste d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 6 adjoints au maire au maximum avec parité.

A la suite de la démission d'un adjoint, effectif en date du 05/05/2025, il est nécessaire de redéfinir le nombre d'adjoints au sein du conseil municipal de Frenelles en Vexin.

A 1 an des élections municipales, Madame le Maire propose de ne pas réélire d'adjoint, ce qui porte le nombre d'adjoints à 4.

Le tableau du Conseil Municipal sera modifié en conséquence et envoyé à la Préfecture.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de valider le nombre de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Modification du règlement intérieur du périscolaire dès septembre 2025.

À la suite de la nouvelle réglementation pour percevoir l'aide de la CAF pendant la pause méridienne, il est nécessaire de revoir le règlement intérieur du périscolaire.

En effet, celui-ci est obsolète étant de 2022, la CAF a modifié certains critères concernant le temps périscolaire de la pause méridienne et cela doit apparaître clairement dans le règlement intérieur. Vous le trouverez en annexe 2.

Après lecture, Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de valider le nouveau règlement intérieur du service périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider les propositions émises,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. BERNARD : Si les enfants sont inscrits et mangent à la cantine, ils sont pris en charge dans le cadre du périscolaire méridien ?
Mme le Maire : Oui, c'est déjà le cas depuis toujours, mais maintenant, il faut que cela soit clairement inscrit dans le règlement intérieur du service.

Tarifs du service périscolaire dès septembre 2025.

À la suite des nouveaux critères instaurés par la CAF, notamment la prise en compte du quotient familial. Il est nécessaire de confirmer les tarifs du service périscolaire.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter cette année les tarifs déjà en vigueur depuis juillet 2024, à savoir :

Périscolaire méridien (temps du midi) :

COMMUNE DE FRENELLES EN VEXIN			TARIFS HORS COMMUNE
	1 à 2 enfants	+ 3 enfants	
QUOTIENT			
0€ – 500€		0,95€	0,95€
Plus de 500€ à 1 000€		1,00€	1,00€
Plus de 1 000€	3,95€	3,75€	4,50€

Périscolaire matin et soir :

TARIFS PAR ENFANT A LA DEMI-HEURE							
COMMUNE DE FRENELLES EN VEXIN				HORS COMMUNE			Goûter
QUOTIENT	1 enfant	2 enfants	+ 3 enfants	1 enfant	2 enfants	+ 3 enfants	
0 – 1 000€	0,85€	0,75€	0,65€	0,95€	0,85€	0,75€	0,25€
Plus de 1 000 €	1,10€	1,00€	0,90€	1,20€	1,10€	1,00€	
Pénalité en cas de retard par enfant : 20€ part fixe et 10€ la demi-heure							

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de valider les tarifs du service périscolaire comprenant pour la pause méridienne le repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider les propositions émises,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Demandes de subvention auprès du Département au titre de travaux d'assainissement en traverse, de sécurisation de traversée et de mise en place de cheminement piétonnier « Rue Benoist » de Fresne l'Archevêque et « Rue St Jean » de Corny.

Des travaux de voirie sont en programmation pour l'année 2026 sur les communes déléguées de Fresne l'Archevêque « Rue Benoist » et « Rue St Jean » à Corny concernant l'assainissement en traverse, la sécurisation de traversée et la création d'un cheminement piétonnier.

La commune peut prétendre à des subventions auprès du Département au titre de l'assainissement en traverse, sécurisation de traversée et la création de cheminement piétonnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider les propositions émises,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Mme le Maire précise que des travaux de ruissellement devront être faits par SNA27 avant le début des travaux de voirie.

Informations diverses :

*Enquête publique Plan Local d'Urbanisme

En raison de l'absence de l'avis de la DRÉAL, la date de l'enquête publique a dû être reportée. L'instruction du dossier par la DRÉAL nécessite un délai de trois mois. L'enquête publique sera relancée dès réception de leur avis, et le commissaire enquêteur restera inchangé.

❖ Travaux :

*Ruelle Cornette - Corny :

Les potelets pour protéger la noue ont été posés, la réception des travaux de Corny a été faite le 15 mai. Il n'y a eu rien à signaler.

*City stade - Corny

Le city stade est presque achevé. Les tests de charge ont été réalisés le 14 mai, et la peinture de la piste d'athlétisme est prévue pour le 22 mai. La réception des travaux aura lieu le 23 mai.

Madame le Maire tient à remercier Michel Chéron, qui a passé la poutreuse sur le stade afin d'uniformiser le terrain. Une seconde intervention est programmée pour l'automne.

M. HORCHOLLES : Est-ce que le city stade est déjà accessible ?

Mme le Maire : En principe, son accès reste fermé tant que la réception des travaux n'est pas effectuée. Toutefois, une surveillance constante étant difficile à assurer, son utilisation ne peut être totalement contrôlée. Aujourd'hui, après des tests de sécurité concluants, les administrés ont la possibilité d'y accéder s'ils le souhaitent.

***Rue de l'église St Martin - Boisemont**

La phase 1, allant de la mare à la ferme de M. Chéron, touche à sa fin. Le béton désactivé de la piste partagée a été réalisé, et les entrées charretières en enrobé sont programmées pour le 20 mai. Quant à l'enrobé de la route, il sera appliqué le 22 ou 23 mai. Malgré quelques contraintes, le déroulement des travaux est satisfaisant, et les riverains font preuve de compréhension.

M. FLEURY : Pourquoi avoir choisi des potelets en bois pour maintenir les talus ? S'ils sont esthétiques au départ, ils vieillissent mal avec le temps.

Mme le Maire : C'est la solution actuellement préconisée. Nous verrons son efficacité sur le long terme.

M. GROUT : Lorsqu'ils sont installés et entretenus correctement, ils peuvent durer une quinzaine d'années sans problème.

***Relève des tombes de Fresne L'Archevêque.**

L'entreprise FALAGUE a entamé les travaux le 5 mai. Après une interruption d'une semaine pour raison de santé, le chantier a repris aujourd'hui.

***Enfouissement de réseau électrique**

Le 6 mai, nous avons eu une réunion avec le SIEGE concernant les futurs travaux d'enfouissement des réseaux électriques, télécom et fibre sur la rue Benoist. La date d'intervention reste à définir.

***Travaux de voirie RD 316 St Jean de Frenelles**

À partir du 19 juin, le Département entame d'importants travaux de réfection de la bande de roulement sur toute la traversée de Saint-Jean-de-Frenelles ainsi que sur le giratoire. Une intervention bienvenue, car la chaussée était particulièrement dégradée.

***Fondation du patrimoine**

Le 9 mai, la collecte de dons destinée à la restauration du mobilier de l'église Sainte-Trinité à Corny a été lancée. Un formulaire est disponible pour ceux qui souhaitent y contribuer, ainsi qu'un lien accessible sur le site de la commune. Ce don bénéficie d'une déduction fiscale de 66 %.

❖ Manifestations à venir :

29/05 : Repas des Anciens de Fresne L'Archevêque

01/06 : Foire à tout de Fresne L'Archevêque

15/06 : Fête des mères et pères à Boisemont

21/06 : Passage du jury des maisons et jardins fleuris

28/06 : Kermesse à l'école de Boisemont

08/07 : Passage du Tour de France à St Jean de Frenelles et Fresne l'Archevêque. Une zone de rassemblement sera faite devant le bar de St Jean de Frenelles ainsi que sur le parking de la mairie déléguée de Fresne l'Archevêque.

Toutes les idées d'animations sont les bienvenues.

Les 2 Comités des fêtes de Boisemont et Fresne l'Archevêque vont proposer de quoi se restaurer.

M. FLEURY : La route Écouis/Fresne est très fréquentée par les agriculteurs, surtout depuis l'ouverture récente de la linière sur l'ancien site Depeaux. Ne devrions-nous pas envisager de lever l'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 tonnes ?

Mme le Maire : Êtes-vous certain que cette route est effectivement interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes ? Je vais vérifier cette information auprès du SVVS. Si cela s'avère exact, je leur demanderai de supprimer cette restriction.

Plus de question, la séance est levée à 19h16.

Madame Le Maire
Aline BERTOU



Secrétaire de séance
BERNARD Pascal